

Chazelles-sur-Lyon, le 11 avril 2022

LETTRE D'INFORMATION AUX FAMILLES DES ÉLÈVES DU COLLÈGE

Le **vendredi 20 mai prochain**, le collège Jacques Brel participera à la 25^e édition de **LA COURSE CONTRE LA FAIM**, organisée par l'association **Action contre la Faim**.

Chaque année, La Course contre la Faim **sensibilise les jeunes au problème de la sous-nutrition dans le monde**, puis les mobilise contre ce fléau lors d'une course solidaire. Elle leur permet de s'impliquer concrètement dans une action de solidarité et leur prouve que **chacun peut agir à son niveau**, quel que soit son âge.

Cette année encore, plus de **1 300 établissements scolaires**, en France et à l'étranger, participeront à ce projet unique et plus de **280 000 jeunes** vont courir pour venir en aide aux populations les plus démunies.

75 % de la collecte nette permettra à ACF de poursuivre et intensifier leurs programmes au profit des populations les plus vulnérables, notamment en République démocratique du Congo.

→ **Un projet citoyen, solidaire et sportif qui s'articule en 4 temps :**

ETAPE 1 : 4 avril 2022 : la séance de sensibilisation et la recherche de parrains

Pour expliquer aux élèves le problème de la sous-nutrition dans le monde, des séances de sensibilisation ont été organisées au sein de l'établissement.

Elles ont été assurées par des intervenants formés par l'association et ont été l'occasion d'échanges avec les élèves.

À l'issue de la séance, chaque élève est parti avec son livret, à la recherche de parrains qui lui ferait un don par tour (de 500m) parcouru le jour de la course (0,50 cts, 1 €, 2 €, 3 €...).

ETAPE 3 : Dans les 15 jours suivant la Course...

L'élève collecte les dons promis auprès de ses parrains (en priorité sous la forme de chèque pour faciliter la gestion). En tant que parrain, vous vous engagez à multiplier votre promesse de don par le nombre de tours effectués.

Le nombre de tours sera validé par l'établissement, le jour de la course.

ETAPE 2 : 20 mai 2022 : la Course

Les élèves prennent le départ de la Course contre la Faim organisée dans l'établissement.

Les élèves courent par niveau de classe.

La Course contre la Faim n'est pas une compétition. Chaque élève fait de son mieux et marche ou court à son rythme.

L'établissement se charge de comptabiliser le nombre de tours effectués.

ETAPE 4 : Les élèves rapportent les dons à leur professeur principal.

C'est ensuite **l'établissement qui se charge de reverser la somme globale** au siège d'Action contre la Faim. Une fois les dons enregistrés, **Action contre la Faim envoie directement aux parrains un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 euros**. Le reçu fiscal permet de bénéficier d'une réduction d'impôts correspondant à 75 % du montant versé, dans la limite de 552 € (plafond 2020).

NOTE IMPORTANTE :

- **La recherche de parrains ne peut se faire qu'à l'aide du livret solidaire** car il contient, entre autres, le tableau de parrainage à compléter, et les coupons à donner aux parrains, preuve de leur promesse de don. Destiné aux enfants **mais aussi aux parents et aux parrains**, le livret solidaire contient les **informations essentielles** sur Action contre la Faim, la Course contre la Faim (la recherche de parrains et le pays du film), **l'utilisation de votre don¹ et la déduction fiscale** à laquelle il vous donne droit (pour tout don supérieur ou égal à 8 euros)². C'est pourquoi nous joignons un exemplaire de ce livret à ce courrier afin de palier aux éventuelles pertes ou au manque de place sur la fiche de recherche de parrains.
- Les parrains établissent **un chèque à l'ordre d'Action contre la Faim**. Nous nous permettons d'insister sur le fait que **chaque parrain établisse un chèque, même pour une petite somme, directement à l'ordre d'Action contre la Faim** pour faciliter l'émission d'un reçu fiscal³. Merci de ne rien inscrire au dos de vos chèques.

POUR QUE CETTE COURSE SOIT UN RÉEL SUCCÈS, VOUS POUVEZ NOUS AIDER :

- En motivant votre enfant à marcher ou courir pour ce grand projet de solidarité ;
- En aidant et en encourageant votre enfant dans sa recherche de parrains ;

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce projet et comptons sur votre soutien !

L'équipe de direction et l'équipe pédagogique du Collège Jacques Brel

¹. 75 % de la collecte nette nous permettra de poursuivre et intensifier nos programmes au profit des populations les plus vulnérables, notamment en République démocratique du Congo.

². Action contre la Faim envoie directement aux donateurs un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 €, donnant droit à 75 % de déduction fiscale du montant du don dans la limite de 1000 € (plafond 2020). Ainsi un don de 28 € ne coûtera réellement que 7 €.

³ Action contre la Faim envoie directement aux donateurs un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 €, donnant droit à 75 % de déduction fiscale du montant du don dans la limite de 1000 € (plafond 2020). Ainsi un don de 28 € ne coûtera réellement que 7 €.